

# Avant-propos

Yves LAFOND

## Définitions et problèmes

Notre ambition, dans le cadre de ce colloque, est de croiser, dans le temps long, des approches issues d'aires géographiques variées, à l'intérieur du cadre méditerranéen, mais resserrées autour d'une thématique spécifique, celle des espaces sacrés, qui ne va pas sans poser des problèmes de définition.

Si l'on prend la notion d'espace, force est de constater que des significations métaphoriques de toutes sortes peuvent s'y enchevêtrer, issues de différents domaines, géographiques, philosophiques ou scientifiques et qu'il s'agit d'un concept autour duquel peuvent se combiner des approches diverses, relevant aussi bien de l'histoire des religions que de l'anthropologie ou de l'archéologie, et orientées soit vers l'analyse spatiale, tout particulièrement en rapport avec la notion de territoire, soit vers la perception de l'espace et ses représentations.

On a donc affaire à une catégorie abstraite, mais dont il faut souligner la dimension fondamentalement sociale : les lois de l'espace répondent à des logiques sociales ; l'espace ne se définit que du point de vue des personnes et des groupes qui s'y *situent* et l'on peut donc considérer l'espace comme une composante multidimensionnelle de la société, qui se prête à une analyse des pratiques et des identités individuelles ou collectives telles qu'elles se manifestent en un temps donné, à un moment historique et dans une aire géographique donnée.

De fait, si la notion d'espace suppose de prendre en compte la question du rapport aux lieux, elle impose aussi de réfléchir à la façon dont l'espace est vécu selon les perceptions de chacun et selon les représentations qui en sont données, notamment dans la littérature. Consubstantiellement à sa dimension matérielle, l'espace est doté d'une dimension idéale : il est en effet construit et reconstruit par des sociétés qui y projettent leurs valeurs, leurs idéologies, leurs savoirs.

Or, la notion de sacré introduit un paramètre supplémentaire, puisqu'elle fait de l'espace un domaine relevant du divin et non de la décision humaine, même si l'on sait que, pour les Anciens, la présence des dieux, mais aussi les rapports entre hommes et dieux, sont construits et contrôlés par les hommes, en étroite relation précisément avec l'espace qui sert de cadre aux pratiques rituelles.

Lié étymologiquement à une notion de sacrifice, réel ou symbolique, le sacré a notamment pour effet de spécifier et d'isoler certains lieux, naturels (bois sacrés, montagnes, sources) ou construits; les espaces ainsi délimités deviennent tabous, même si leurs limites ne sont pas matérielles, ce qui implique en principe qu'on ne peut fréquenter l'espace qu'au prix de rites autorisés.

L'espace sacré, associé à un mérite ou une action particuliers, peut devenir lieu de culte, haut lieu dont la valeur symbolique est plus ou moins forte: il acquiert le statut de lieu de mémoire et, en tant que tel, fait l'objet de vénération, de pèlerinages, qui sont souvent sources d'identité collective et, aussi, d'activités économiques.

À partir de là, plusieurs grandes questions peuvent être posées, dans le sillage de séminaires pluridisciplinaires qui ont été organisés à l'Université de Poitiers en 2010-2011 et qui avaient déjà cherché à placer la notion d'espace au centre d'une réflexion sur la construction, dans le monde antique, des identités religieuses.

Qu'est-ce qui confère à l'espace sa sacralité? Comment le sacré, entendu à la fois comme puissance religieuse et condition de son exercice autorisé, se nourrit-il d'espace? Comment la mémoire se projette-t-elle dans l'espace sacré?

Autant de questions qui permettent de structurer la réflexion autour de grands axes touchant aux aspects constitutifs ou à l'aménagement et à la gestion des espaces, mais aussi aux pratiques et aux rituels qui se déploient dans ces espaces, voire aux représentations que l'on en propose. Un tel questionnement, qui a guidé l'organisation de ce colloque, puis la structure du présent volume, devrait permettre de mieux cerner la nature et la fonction d'espaces supposés améliorer le contact avec les immortels, le rendre plus efficace.

Dans le cadre de ce préambule, et pour amorcer la réflexion, je me propose de regrouper quelques remarques préliminaires sur deux aspects essentiels de notre thématique: la sacralité et l'action humaine, l'une et l'autre partie intégrante du processus de communication avec le surhumain que supposent l'instauration et l'aménagement d'un espace sacré.

## La sacralité

Pourquoi et comment définir un espace comme « sacré » ? Qu'est-ce qui conduit à décréter du caractère sacré d'un lieu, de sa sainteté ? Qu'est-ce qui fait qu'un espace pouvait être considéré comme privilégié de la relation aux dieux ou à Dieu ?

Quand on parle d'espaces sacrés, il faut distinguer ceux que les hommes ont dédiés aux dieux et construits pour eux et ceux que les dieux ont en quelque sorte choisis et que les hommes se bornent à reconnaître. Dans le monde grec par exemple, le mot *hiéron* peut ne désigner rien de plus qu'un lieu consacré à une divinité sans qu'il ait été choisi par les hommes : un bois peut être considéré comme sacré, un croisement de routes maritimes ou terrestres, un plateau ou un sommet. La seule découverte d'un point d'eau pouvait suffire à rendre un site sacré, surtout hors d'une ville.

C'est ainsi que certains lieux, dotés de qualités topologiques propres, peuvent être considérés comme plus spécialement adaptés à recevoir telle ou telle divinité. Ce qui semble donc compter en ces lieux, c'est l'équivalence entre un paysage et une sensation du sacré, c'est la *distinction* que l'espace offre au regard.

C'est en tout cas cette puissance spirituelle attachée à certains lieux, l'idée que la présence « divine » paraît plus forte dans certains lieux qu'ailleurs, qui a pu conduire à délimiter des espaces sacrés dont la séparation avec les zones d'habitat n'a d'ailleurs été que lentement définie et matérialisée. De fait, malgré une évolution qui vise à donner aux espaces sacrés une existence propre, on constate que le public et le sacré interfèrent constamment. On sait par exemple que pendant la plus grande partie des trois premiers siècles du christianisme, les chrétiens ne bâtissent pas d'édifices spécifiques, se contentant d'utiliser des maisons d'habitation en adaptant au besoin du culte tout ou partie de bâtiments existants.

La définition d'un espace comme sacré est révélatrice, du reste, de la conception qu'on se fait du « divin ».

Dans le monde romain, c'est par une décision du peuple romain qu'un espace reçoit une qualité particulière liée à son rapport avec le divin. Est *sacer* « tout ce qui est considéré comme la propriété des dieux », donc « ce qui a été dédié et consacré aux dieux ». Ce n'est pas une qualité divine, mais une qualité que les hommes y mettent, selon un processus d'ailleurs complexe, comme l'atteste par exemple le passage des *Histoires* de Tacite (IV, 53) relatif à la purification et à la définition de l'emplacement du Capitole. Ainsi, le sacré est une qualité juridique que l'espace possède du fait d'une décision humaine (mise en œuvre par un magistrat, en vertu d'une loi). Du point de vue public, seuls les espaces légalement consacrés sont sacrés.

Mais la sacralisation de l'espace peut répondre aussi à un besoin d'exprimer la signification historique et religieuse de lieux particuliers. C'est la

mémoire, le souvenir d'un événement spécifique qui peuvent insuffler au lieu sa sainteté. On peut penser à ces lieux de mémoire qui, dès avant le IV<sup>e</sup> siècle, acquièrent une valeur particulière : les uns sont ce qui deviendra les « lieux saints de Palestine », lieux marqués par la présence terrestre de Jésus ; les autres sont les lieux associés aux martyrs, en général leur tombe.

La sacralisation de l'espace détermine ainsi une géographie sacrée qui n'est pas sans conséquence sur l'organisation des territoires, urbains et ruraux. L'établissement de lieux sacrés polarise l'espace, crée des pôles de sacralité, qui sont des pôles structurants du paysage social, et dont l'instauration est liée, éventuellement, à des stratégies visant à sacraliser un pouvoir. Dans la mesure où l'espace sacré pouvait être reconnu comme possession d'un groupe familial, voire d'un individu, se pose en effet alors le problème de la façon dont les grandes familles (l'aristocratie) ont pu chercher à contrôler le sacré.

En tout cas, l'influence de la sacralisation de l'espace sur la topographie et sur la monumentalité conduit à aborder ce qui touche à l'aménagement et à la préservation de l'espace, donc à une action humaine qui fait de l'espace sacré un lieu de culte, un sanctuaire ou une église.

## L'action humaine

Qu'est ce qui fait qu'on passe d'un espace sacré à un sanctuaire ? d'un lieu saint à un lieu de culte ?

L'homme peut choisir une surface, la réserver au sein de l'espace circonscrit du profane et la définir ainsi comme sainte. De cette façon, il conçoit, installe des sous-espaces religieusement qualifiés : il va s'agir ensuite d'humaniser ces lieux jusqu'à un certain point pour y réaliser les conditions pratiques qui permettent les actes du culte.

Un domaine qui appartient à un dieu ou à un héros supposait expressément une délimitation, pour tracer la frontière entre le sacré (à l'intérieur) et le profane (à l'extérieur), le pur et l'impur. Or, cette délimitation n'avait pas besoin de prendre une forme architecturale élaborée : un péribole construit et continu n'a jamais été considéré comme indispensable, comme en témoignent de nombreux sanctuaires entourés seulement de bornes ou de cippes.

La forme habituelle des premiers sanctuaires grecs sûrement identifiés, à partir du VIII<sup>e</sup> siècle, était le *téménos* qu'on peut définir comme un enclos sacré de dimensions souvent modestes, ne renfermant qu'un autel, pour des sacrifices suivis d'un repas en commun. Le modèle romain du lieu cultuel est l'aire avec un autel, un temple et des pièces pour les différentes fonctions rituelles.

Quand un péribole était interrompu par une entrée, elle était plus ou moins élaborée, et une simple ouverture, sans réel cadre architectural, était

toujours possible. Il n'a jamais paru nécessaire de prévoir pour chaque sanctuaire un vrai *propylon*, c'est-à-dire une installation protectrice en avant de la porte d'entrée, qui faisait comprendre au visiteur qu'il entrait dans une zone réglementée, car sacrée.

Dans les sanctuaires, d'autres constructions furent peu à peu ajoutées aux autels : un temple, des salles de banquets, des portiques, des monuments votifs... Force est, de ce point de vue, de souligner la diversité des lieux sacrés, qui vont de la simple enceinte cultuelle pourvue d'un autel jusqu'au grand temple entouré de portiques et dominant une place avec son autel et, éventuellement, des édifices secondaires.

Si l'organisation de l'espace sacré est conditionnée en particulier par l'orientation des temples, c'est l'implantation des autels qui semble avoir constitué le premier vecteur de l'organisation de l'espace sacré – non seulement parce que l'autel était primordial, mais aussi parce que le parcours des processions lui était subordonné.

Au sein de l'organisation générale de l'espace du sacrifice, cette relation temple-autel a évolué au fil des siècles, suivant des schémas qui ont été mis en valeur par des analyses structurelles et illustrent en tout cas l'idée que la visibilité des lieux de culte était un enjeu important de leur développement.

Il faudrait bien sûr marquer ici la spécificité du culte chrétien qui n'est pas lié à un édifice ou à un local : le local chrétien n'est pas une demeure de la divinité, comme dans les religions païennes, mais c'est avant tout la maison de l'assemblée, la *domus ecclesia*, au même titre que la synagogue et la mosquée !

Même lorsque les chrétiens ont commencé, au III<sup>e</sup> siècle, à réserver des locaux pour le culte, voire à en construire pour ce seul usage, ceux-ci sont restés de simples maisons où se réunissait l'Église, l'assemblée des croyants. Ce n'est que peu à peu que ce lieu a pris une valeur sacrée, est devenu un sanctuaire à part entière et une église dont l'architecture monumentale est venue marquer profondément le paysage urbain.

Et encore faut-il signaler que la création, la répartition et la fonction des églises ne peuvent pas être interprétées comme obéissant exclusivement aux besoins du culte, même si les églises paroissiales sont les plus nombreuses. Elles répondent également au désir des communautés et des notables de manifester leur dévotion et d'obtenir la protection des saints dont ils s'étaient procuré les reliques.

Or, pénétrant chez le dieu qui habite le lieu, le mortel se trouve soumis à de nouvelles règles de comportement, règles variables d'ailleurs selon sa propre nature et identité, selon les époques et selon les dieux concernés, mais qui tournent toutes autour de la question de la pureté.

Outre les *hieroi nomoi* bien attestées par la documentation épigraphique grecque, ou les lois romaines sur les espaces sacrés, on pourrait évoquer ici les textes normatifs relatifs à la consécration des églises : l'église est définie

dans sa réalité matérielle de lieu de culte, mais elle est définie comme un espace sacré conformément au droit romain traditionnel tel qu'il s'appliquait aux temples de la religion civique. Les lois qui interdisent d'entrer en armes dans les églises ou d'y exercer toute violence emploient le même vocabulaire.

La prise en compte des aménagements de l'espace sacré et du souci d'en assurer l'intégrité, l'étude des conditions dans lesquelles on passe de la sacralisation d'un espace à ce qu'on peut appeler sa ritualisation permettent donc de réfléchir à la façon dont la nature du lieu de culte est perçue dans ses relations avec une communauté et avec la pratique religieuse, mais aussi à la façon dont cette perception change avec le temps, aux mécanismes de ces changements et aux influences qui les ont inspirés.

Il est temps donc de laisser la parole aux participants de ces deux journées pour tenter de mieux cerner ce que peuvent être les enjeux d'une étude des espaces sacrés dans le cadre que nous nous sommes fixé.